

Opinions roumaines sur l'unité européenne (1919-1939)

Constantin Bușe

L'Europe a dû connaître et endurer les horreurs de la Grande Guerre, subir des pertes humaines et matérielles, traverser une douloureuse crise de conscience, avant de se décider à mettre en oeuvre l'idée déjà centenaire de l'unité des peuples et des États du continent. Le désir et la volonté de construire une Europe unie se sont intensifiés pendant l'entre-deux guerres, et l'idée fut acceptée et soutenue, cette fois, non seulement par des personnalités publiques ou par des groupes intellectuels isolés (hommes de lettres, philosophes, juristes, économistes, journalistes), mais encore par des hommes politiques, membres du gouvernement ou du Parlement, hommes d'affaires, industriels, etc.

Le progrès de l'idée de fédéralisation de l'Europe fut lent et difficile, car les peuples qui avaient reconquis leur droit à un État propre ou retrouvé l'intégrité de leurs frontières avaient du mal à se laisser persuader que leur indépendance, leur souveraineté ou leur intégrité territoriale ne couraient aucun danger d'être violés ou entamés. Ce fut aussi le cas de la Roumanie.

Voilà pourquoi sans doute en Roumanie on mit un temps à suivre l'avancement de l'idée de l'unité européenne, d'ailleurs avec une attention toujours plus vive. Les réactions, les prises de position, les analyses et les interprétations des Roumains s'avèrent intéressantes, assez variées, pertinentes, c'est-à-dire sans divagations, bien des fois originales, et partant constructives. Remarquable fut la réceptivité

face à l'idée de l'unité européenne dans les milieux intellectuels et politiques roumains, malgré une certaine retenue, voire timidité, explicables avant 1929, et qui pendant les années suivantes demeurèrent constantes et notables. Au débat autour de cette idée, à la discussion des projets et des plans concrets présentés pendant l'entre-deux guerres, participèrent nombre de personnalités marquantes, dont des chefs de parti, des premiers ministres, des ministres des affaires étrangères, parlementaires, diplomates, écrivains, publicistes, sociologues, juristes, économistes.

Dans ce qui suit j'ai cru nécessaire de présenter la manière dont quelques-unes de ces personnalités roumaines ont évalué et jugé les actions, les démarches et les plans ayant pour l'objet l'unité européenne. Ils l'ont fait en se situant sur des positions qui devaient correspondre aux intérêts de la Roumanie, mais aussi en tant qu'Européens véritables. Il faut remarquer qu'aucune de ces personnalités n'a rejeté l'idée de l'unité européenne, et que d'autre part leurs doutes et leurs questionnements, les idées et les suggestions qu'ils ont avancées, les remarques critiques qu'ils se sont permises, étaient une fois de plus la preuve de leur intérêt et de leur préoccupation pour l'unité, le progrès, le bien-être et la paix en Europe.

Parmi ces Européens *avant la lettre* se sont distingués Nicolae Titulescu, Ion G. Duca, Grigore Gafencu, Vespasian Pella, G. G. Mironescu, Mihail Manoilescu, Dimitrie Gusti, Constantin Vișoianu, qui tous se sont

employés avec intérêt et compétence à déchiffrer et comprendre les démarches que l'on entreprenait pour unifier l'Europe; leur interventions, orales ou écrites, constituent de véritables études sur cette matière.

Des personnalités de la valeur de Nicolae Iorga et Iuliu Maniu jugèrent nécessaire d'exprimer leur point de vue. La presse roumaine a enregistré et commenté avec un intérêt constant tout ce qui fut initiative, projet ou plan d'unité européenne.

Les publicistes Romulus Seișanu, Andrei Corteanu, Barbu Brănișteanu, Em. Socor, Joseph Berkowitz apparurent comme des analystes véritables et de bons connaisseurs des questions relatives à l'unité de l'Europe.

Quelques-uns de ceux que je viens de nommer sont allés encore plus loin dans l'étude et l'approfondissement du trajet que les penseurs anciens ou récents destinaient à l'idée européenne – fût-ce sous la forme d'une fédération ou d'une confédération. Sur ce point, je trouve exemplaire l'étude dédiée au *Problème de la Fédération des États Européens* par le savant sociologue Dimitrie Gusti, fondateur de l'Institut Social Roumain, établissement qui jouit d'un prestige international. „Le mot fédératif n'est que l'expression solennelle de la conciliation de deux principes antithétiques, le principe de l'autorité et celui de la liberté. Le fédéralisme nous apporte par conséquent une nouvelle conception de la liberté, et on pourrait le définir comme suit: **je cède un peu de ma liberté, afin de créer une autorité qui puisse me garantir le reste de ma liberté.** Le fédéralisme est un contrat politique. Les parties contractantes gardent entières leur initiative et leur souveraineté, moins ce qui de celles-ci touche à l'objet et au but du contrat. Il en découle la reconnaissance du droit des membres de la fédération à participer au pouvoir central, et par là-même, leur indépendance par rapport au centre. Ce contrat est ce qu'on appelle une fédération; s'il en est ainsi, le lien fédéral n'a certainement pas pour effet le

nivellement et l'uniformisation des membres de la fédération”¹.

Une confédération est une association d'États qui constituent certains organes communs dans des domaines bien déterminés et qui ne renoncent pas à leur souveraineté nationale; donc la confédération est une „catégorie du droit international”, tandis que la fédération „émane du droit public intérieur”², en engendrant un État-union.

L'idée fédérale gagna du terrain dans les préoccupations des hommes politiques et des hommes de culture roumains, même avant que soient relancés les projets et les plans de fédéralisation de l'Europe, au cours de la première décennie qui suivit la guerre. Un rôle important dans le débat autour de la question de la Fédération Européenne fut joué par *Revista Vremii* et par son directeur, le futur grand diplomate et ministre des Affaires étrangères, Grigore Gafencu. Le 27 mai 1923, celui-ci affirmait à juste titre: „Le siècle dernier fut dominé par le principe des nationalités; c'est en son nom que notre peuple a remporté la victoire. **Le siècle présent doit être celui du fédéralisme**”³. Un monde tranquille, pacifique, sans catastrophes ni guerres devait ou pouvait se développer si on allait créer „par-dessus les États l'autorité protectrice de quelques super-États politiques. Les nations, ayant recouvert leur intégrité, poursuivront librement leur développement spirituel et culturel. Cependant la politique continuera dans la sphère internationale. Du triomphe de cette idée dépend l'avenir de notre pays et celui de tous les pays européens”⁴.

Une année avant, en 1922, la revue de Gafencu avait organisé un débat sur le thème d'une Confédération Danubienne, un autre projet que celui qui avait été suggéré ou simplement avancé par les Français en 1920; le plan français voyait la Confédération centrée sur l'Autriche ou sur la Hongrie, raison sans doute pour laquelle il échoua. Dans l'esprit des participants à ce débat, l'idée d'une Confédération Danubienne

avait besoin d'être repensée, décantée et adaptée aux réalités de l'après-guerre⁵.

Le démocrate hongrois Oskar Iaszi, obligé par le régime horthyste de vivre en exil à Vienne, avait lancé dans la presse roumaine, en 1922, une proposition visant une union économique et culturelle des États nationaux de la région par l'entremise de la suppression des barrières douanières. Lui répondirent le savant historien Nicolae Iorga et l'économiste Mihail Manoilescu, qui, en exprimant leur méfiance, prouvèrent l'inopportunité de pareille construction, pour des raisons psychologiques, économiques, mais aussi à cause de la politique révisionniste du gouvernement de Budapest⁶. Sur le même sujet, l'homme politique et le publiciste Andrei Corteanu, tout en alignant des arguments pour marquer l'importance d'une Confédération Danubienne, susceptible d'"amener un adoucissement des rapports entre les peuples libérés de la domination des Habsbourg et une solidarité entre leurs intérêts économiques", jugeait peu populaire l'idée d'une pareille Confédération, qui n'intéressait pour l'heure qu'un groupe restreint de personnes, et concluait en affirmant que "le sol où pourrait germer cette idée n'est aujourd'hui absolument pas préparé"⁷.

Avant 1929, la démarche la plus importante pour imposer une idée d'unité de l'Europe fut celle du comte Richard Coudenhove-Kalergi. Celui-ci publia en 1923 à Vienne un ouvrage intitulé *Panuropa*. Il lançait en même temps un mouvement paneuropéen, son objectif avoué étant la construction d'une Fédération Européenne. Conscient de l'importance, autant que de la complexité et de la difficulté de sa mission, Coudenhove-Kalergi exprimait la conviction que „chaque grand événement historique a commencé par une idée et a fini comme une réalité"⁸.

Dimitrie Gusti fit une analyse remarquable du propos de Coudenhove-Kalergi, les **États Fédéraux d'Europe**, en partant du contenu de la *Panuropa*, des

articles publiés depuis 1924 dans la revue du mouvement, „*Panurope*”, des discours du comte et des débats internationaux organisés par celui-ci. Le savant roumain souligna que les principes sur lesquels on voulait édifier la Fédération, principes dont certains furent repris dans le temps, appliqués et considérés comme valables de nos jours encore, étaient entre autres: le respect de la souveraineté des États européens; la garantie des principes du Pacte de la Société des Nations et du pacte Briand-Kellogg; la condamnation de toute agression dirigée contre un État européen; le désarmement; l'encouragement d'un sentiment de solidarité européenne; la création des conditions préalables à la mise en oeuvre d'une union douanière européenne; la solution du problème des apatrides; la prévention du partage de l'Europe en États rivaux; l'égalité en droits de tous les États européens; l'abolition de toute possibilité de guerre en Europe; la création d'un centre de direction indépendant et impartial pour le développement des relations intereuropéennes; l'établissement d'une institution permanente chargée de promouvoir l'échange des idées et des informations entre États d'Europe; la coopération entre Européens, etc.⁹

On préconisait des droits pour les minorités, ainsi que la création des conditions nécessaires à la naissance d'une **nationalité européenne**, en égal partage entre tous les citoyens des États européens.

La Fédération allait disposer d'organismes de direction: le Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale, la Cour fédérale, la Chancellerie fédérale.

Ayant perdu sa prééminence mondiale, l'Europe devait s'unir pour se défendre des périls qui la menaçaient: la guerre, le bolchévisme, la déchéance économique. La fédération européenne préconisée par Coudenhove-Kalergi allait être réalisée par étapes: une conférence européenne, se donnant un **Bureau paneuropéen** comme noyau du mouvement, allait décider des réunions régulières; un traité sur l'arbitrage

obligatoire et les garanties mutuelles entre les États européens devait être signé; enfin, viendrait la réalisation de la Fédération – les **États-Unis d'Europe**¹⁰.

Un élément particulièrement important du projet de fédération européenne devaient être l'entente et la coopération franco-allemande¹¹.

Le premier Congrès pancarpien préparé par le mouvement de Coudenhove-Kalergi eut lieu à Vienne du 3 au 9 octobre 1926; il n'eut qu'un faible écho en Roumanie, tandis que dans d'autres pays, telle la France, l'importance de l'événement fut minimisée par les autorités, à cause des gestes que le comte avait faits envers les Allemands.

Octavian Tăslăuanu proposa dans la réunion du Sénat roumain du 12 juillet 1926 l'envoi au Congrès ouvert à Vienne par l'Union pancarpienne d'une délégation chargée d'exposer le point de vue officiel de Bucarest. À la Commission juridique et de politique étrangère de la même institution parlementaire, Tăslăuanu présenta un rapport sur la nature de ce qu'était alors le mouvement pancarpien, en soulignant que la présence au Congrès de Vienne d'une délégation roumaine s'imposait, vu que „nous ne pouvons rester étrangers à un mouvement pancarpien”. Bien que des personnalités de poids fussent proposées pour mener à bien cette mission – C. Rădulescu-Motru, Ștefan Zeletin, Onisifor Ghibu et l'auteur de la motion – l'investiture officielle de la délégation fut refusée¹².

Au sujet de ce Congrès pancarpien il faudrait encore rappeler la déclaration très modérée et réaliste du Ministre des affaires étrangères, Ion Mitilineu, qui le 21 septembre 1926 se trouvait à Genève: „J'attends le déroulement des travaux du Congrès pancarpien de Vienne avant de pouvoir répondre à la question concernant ma position envers l'idée de Coudenhove-Kalergi. Son plan me semble opportun, voire sans doute réalisable. Mais il paraît qu'aujourd'hui le temps n'est pas encore

venu pour tous les peuples. Il ne faut pas se précipiter, il faut analyser toutes les possibilités. Si l'on agit trop à la hâte, on risque de voir la Paneurope rester à jamais un beau projet et une belle illusion”¹³.

Leon Ghica Dumbrăveni a participé à titre personnel au Congrès de Vienne, en lui adressant des vœux de succès au nom de son pays; il déclara que la Roumanie “ne pouvait rester indifférente devant un si beau mouvement de solidarité européenne”¹⁴.

Tout en continuant de se développer en suivant différentes voies et sur divers plans, à travers nombre de réunions, congrès, discours, publications, par l'intermédiaire ou avec l'appui de plusieurs comités nationaux, le mouvement pancarpien fut oblitéré par le Plan Briand et s'éteignit presque complètement après l'avènement du nazisme en Allemagne.

On a cru et espéré que les graves difficultés économiques, surtout celles consécutives à la guerre, allaient trouver une solution par la création d'une union douanière; dans le manifeste lancé en 1926 par un Comité Préparatoire de l'Union Douanière Européenne on soulignait que „seule la paix économique peut assurer la paix politique de l'Europe”¹⁵.

La problématique économique et la question de l'union douanière européenne ont été les objectifs des conférences économiques internationales tenues à Genève en 1927 et à Prague en 1928, auxquelles prirent part des spécialistes roumains. On sait que ces manifestations, louables quant à leur but, n'eurent aucune suite concrète et positive. Le grand économiste roumain, futur ministre des affaires étrangères, Mihail Manoilescu, avait fait remarquer que la réalisation d'une union douanière européenne signifierait l'abandon définitif, de la part des pays moins développés économiquement, de tout espoir d'industrialisation, car „la libre concurrence industrielle instaure une sélection naturelle cruelle, en renforçant les forts, qui tiennent les positions dominantes, et en sacrifiant les

faibles et les débutants"¹⁶. En même temps, Manoilescu soulignait que „le contraste entre la richesse des pays industriels et la pauvreté des pays agraires ne ferait que s'approfondir davantage"¹⁷.

Quelque temps avant la publication de l'initiative d'Aristide Briand, Manoilescu estimait que l'idée de la construction des **États-Unis d'Europe** „peut être utopique quant aux possibilités de réalisation, mais elle est logique et rationnelle"¹⁸.

Comme on le sait, la démarche la plus importante pour transformer l'idée d'unité de l'Europe en une réalité palpable est due au grand homme politique et diplomate français Aristide Briand, qui, le 5 septembre 1929, à Genève, devant les délégations des 27 États européens membres de la Société des Nations, présenta brièvement son projet d'**Union Européenne**. Cette première conférence européenne se déclara d'accord avec les idées exposées par Briand, et demanda en conséquence au gouvernement français de rédiger un document, un **Memorandum**, en ce sens, qui allait être analysé par les gouvernements européens; il devait par la suite, enrichi des observations et des suggestions apportées par ceux-ci, faire l'objet des débats de la seconde conférence européenne lors de la seconde session de l'Assemblée de la Société des Nations.

Le discours de Briand du 5 septembre 1929 eut un large et favorable écho dans le monde politique et diplomatique international, et jouit de l'appréciation particulière d'hommes politiques tels que Gustav Stresemann et Thomas G. Masaryk.

Le ministre roumain des affaires étrangères, G. G. Mironescu, présent à Genève, déclara qu'il était „profondément persuadé” que la proposition de Briand était réalisable „au plus grand bien de l'Europe et de l'humanité entière”, et que „le peuple roumain sait harmoniser ses propres intérêts avec ceux du monde civilisé et a la conviction qu'en se défendant il défend la cause commune de la paix"¹⁹.

Dans sa conférence intitulée *La Politique de la paix*, prononcée le 8 novembre 1929, Mironescu estimait que la réalisation de l'idée de Briand serait une oeuvre „de longue haleine” et qu'elle devrait démarrer „par l'harmonisation des intérêts de deux, trois, puis quatre pays, pour ensuite élargir progressivement le cercle. On établira ainsi une Union économique régionale... Lorsque plusieurs régions seront harmonisées économiquement, on cherchera à tisser un lien d'ensemble, en créant peut-être pour commencer un accord entre ces unions régionales, sur quelques questions seulement. Je pense que par cette voie on peut arriver plus sûrement à une fédération économique européenne"²⁰.

Chef du Parti National Libéral, ancien ministre des affaires étrangères et futur premier ministre de la Roumanie, I. G. Duca déclarait dans une conférence donnée en décembre 1929: „J'ai confiance dans les États-Unis d'Europe, j'y crois"²¹. Il se proclamait partisan de la création des États Unis d'Europe, mais il tenait à préciser tout de suite que sur les possibilités de mise en oeuvre il se distinguait de „ceux qui ont été jusqu'à présent les protagonistes les plus autorisés de cette idée...”, et qui soutenaient que les États Unis d'Europe ne pouvaient voir le jour qu'après un accord, „une sorte de fédération économique. C'est dans cette direction d'ailleurs que M. Briand et la Ligue des Nations ont dirigé leur action"²² (allusion à l'option initiale du discours de Briand du 5 septembre 1929).

Duca estimait que tout se passerait exactement en sens inverse: „la cristallisation politique précèdera l'harmonisation économique”. Et il s'expliquait: „Afin de réaliser politiquement les États-Unis il ne faut combattre que quelques préjugés, tandis que pour les mettre en marche du point de vue économique, il faut combattre des intérêts, de grands et âpres intérêts"²³.

Pour I. G. Duca, la création des États-Unis d'Europe n'entraînait pas l'abolition des États et des unités ethniques

européennes. „On peut parfaitement les concevoir, et même on ne les conçoit que dans le respect absolu de l'autonomie de chacun de ces États” Il ajoutait que l'on devra „créer au-dessus d'eux et en vue de certains intérêts bien définis, une sorte de super-État”²⁴.

En parlant des objections à l'acceptation de la Russie soviétique ou à la participation de la Grande-Bretagne, Duca tranchait en affirmant qu'„il n'était pas absolument nécessaire” que les deux pays fassent partie des États Unis d'Europe. „L'entente initiale”, suggérait-il, „peut être encore plus restreinte, pour s'élargir progressivement par des adhésions ultérieures”²⁵.

Après la Grande Guerre, toutes les tentatives de rapprochement des pays européens sur le terrain économique avaient échoué, ainsi que toute modification des systèmes tarifaires en vue d'une harmonisation. Cela s'explique par les conflits entre les intérêts des pays industriels à part eux, entre les intérêts des pays agricoles, enfin entre ceux des uns et ceux des autres.

Cet état de choses ne devait pas nous désespérer et nous faire renoncer, puisque „les difficultés sont bien plus grandes que sur le terrain politique, mais elles ne sont nullement insurmontables”²⁶.

Malgré les nombreuses divergences, devant les pièges de toute sorte, économiques d'abord, „des branches entières de l'industrie entreprendront toujours davantage d'harmoniser leurs intérêts, de mettre un terme aux luttes dévastatrices d'aujourd'hui, par des cartels et par d'autres moyens”. Duca anticipait ce qui allait se produire dans l'économie européenne deux décennies plus tard. Il anticipait également en ce qui concerne „la tendance générale à l'unification du régime du travail”, qui „facilitera, parallèlement aux accords capitalistes, la naissance d'une vie économique paneuropéenne”²⁷. Avertissement inspiré par la réalité du temps, mais bien plus valable pour celle des premières

années qui suivirent la seconde guerre mondiale: „Prise d'une part entre la concurrence américaine, qui devient toujours plus pesante, et d'autre part entre la Russie qui continue à priver l'économie européenne d'un de ses principaux débouchés normaux, la pauvre Europe, affaiblie et désorganisée par la guerre, est condamnée d'avance à capituler”²⁸.

Qu'allait-il advenir de l'Europe? En décembre 1929, Duca affirmait que „le jour viendra où son état économique sera si grave, son désastre si évident, qu'**une entente, une harmonisation, une fédération générales** des intérêts apparaîtra à tous comme la seule possibilité”.

Selon la pensée d'I. G. Duca, cela était inévitable à terme. „Il faudra des combats, des dizaines d'années. Les ironiques et les sceptiques auront leurs moments de victoire éphémère. On n'épargnera aux apôtres de l'idée ni les instants de désespoir, ni le mépris qui frappe toutes les grandes oeuvres”²⁹.

La foi de Duca en la victoire de l'idée de l'unité européenne était totale, parce que, disait-il, „quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, l'idée est en marche et elle vaincra, car ce n'est pas une forme abstraite, au contraire, elle apparaît de plus en plus comme **une nécessité pratique, comme un moyen de salut, de revivification et de régénération de notre vieille et glorieuse Europe**”³⁰. Duca pensait qu'aucun effort n'était trop grand pour atteindre cet objectif grandiose. Tous avaient selon lui „**le devoir impérieux de consacrer toutes leurs forces, tout leur idéalisme à la victoire de cette idée ardente des États-Unis d'Europe**”³¹.

Le Memorandum du gouvernement français sur l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne³² fut soumis aux gouvernements européens membres de la Société des Nations, ainsi qu'à l'Union Soviétique et à la Turquie pour information. Comme son contenu est connu, point n'est besoin d'entrer dans les détails. Seuls

quelques aspects méritent un rappel. Partant de la définition de l'Europe en tant que „continent humain”, le document était élaboré dans l'esprit des principes de l'union morale, il se fondait sur l'idée de la responsabilité collective, il évoquait la nécessité de l'unification des forces, la solidarité à l'intérieur d'une unité géographique au moyen d'un accord à l'échelle du continent. Le *Memorandum* n'était pas hostile à la Société des Nations et ne tendait pas à se substituer à celle-ci, il n'était pas hostile à la Grande-Bretagne ni à son empire, il n'était pas hostile aux autres pays et continents. Il précisait que la souveraineté absolue et l'indépendance politique des États seront respectés. Les États européens devaient se prononcer sur les points suivants:

Un pacte était-il nécessaire afin de consacrer le principe de l'union morale et de la solidarité entre Européens?

L'Union Européenne nécessitait-elle un organisme de direction? Celui-ci pouvait être la **Conférence Européenne**, constituée des représentants des États membres de l'Union Européenne, institution représentative et responsable, ayant son **Comité Politique**, qui à son tour se donnerait des Commissions spécialisées.

Le Comité Politique devait-il recevoir des directives pour orienter et déployer son activité?

Quelle devait être la teneur de ces directives?

Le *Memorandum* mettait l'accent sur la nécessité de subordonner les problèmes économiques aux problèmes politiques. Pour Aristide Briand, „le progrès économique de l'Union Européenne était rigoureusement déterminé par la question de la sécurité”, qui à son tour „était intimement liée au progrès que l'on pouvait accomplir sur la voie de l'union politique”³³.

La fédération européenne devait s'édifier sur le principe de l'**union** et non sur celui de l'**unité**.

Aristide Briand estimait que le rapprochement économique des États pourrait se réaliser à travers la responsabilité solidaire des gouvernements, qui à leur tour procéderaient à la constitution d'un **Marché Commun** et mettraient en place une politique douanière, sur des bases nouvelles et adaptées à ce marché.

Le *Memorandum* mettait devant les yeux des futurs membres de l'Union Européenne une série de questions et d'aspects concrets et pratiques, qui devaient conduire à la réalisation proprement dite du *Projet* ou du *Plan*, comme par exemple: le contrôle politique sur les cartels industriels, la réduction progressive des tarifs douaniers, la coordination des efforts pour les grands travaux publics, la réglementation de la circulation des personnes entre les États de l'Union, le bail de fonds aux régions moins développées, la réglementation des questions liées au travail, l'extension de la coopération dans le domaine de la santé, une large coopération intellectuelle, la coopération entre les Parlements en vue de la constitution d'une **Union Parlementaire Européenne**³⁴.

Les gouvernements européens consultés manifestèrent leur intérêt pour le *Plan* Briand, ils embrassèrent l'idée de la création de l'Union Européenne, mais si quelques-uns marquèrent leur accord total, d'autres exprimèrent doutes et réserves, enfin d'autres encore ne firent aucun secret de leur opposition, en exigeant que soit modifié d'abord l'ordre politique et territorial établi par les traités de paix.

Le geste de Richard Coudenhove-Kalergi vaut mention honorable: le 20 mai 1930, à Berlin, au Congrès du mouvement paneuropéen, il affirma que le **Memorandum français** pouvait se comparer à une Magna Charta de l'Europe, grâce à laquelle le rêve millénaire de l'humanité atteignait un début de réalisation. Le *Plan* Briand marquait une nouvelle ère politique en Europe³⁵.

Tant dans les réponses des gouvernements qu'au cours des débats de la seconde

conférence européenne tenue à Genève en septembre 1930, la question évoquée le plus fréquemment, à travers maintes controverses et évaluations divergentes, ce fut celle de la relation entre l'économique et le politique. Les pays moyens et petits, les pays plus faibles craignaient la domination politique d'une ou de plusieurs grandes puissances au cours de la nouvelle construction européenne, domination qui pouvait naître si le facteur économique était subordonné au facteur politique.

La réponse du gouvernement roumain³⁶, en date du 8 juillet 1930, au **Memorandum français**, ainsi que les prises de position à titre personnel de plusieurs hauts fonctionnaires roumains, personnalités culturelles et scientifiques, journalistes, tant à Genève que dans d'autres grandes villes d'Europe, soit à travers des études ou des articles dans la presse, dans des interviews ou dans des cours universitaires – toutes ces déclarations roumaines sont explicites, éloquents et expriment un certain bon sens.

Il ne s'agit pas de paraphrases des documents déjà publiés ou de réponses complaisantes, mais d'une analyse faite avec un vif intérêt, non sans professionnalisme, et dans le désir de faire connaître le point de vue de la Roumanie, afin de contribuer à la victoire de la grande et généreuse idée de progrès, prospérité et union européenne.

Ainsi, le gouvernement de Bucarest déclarait que, ayant étudié le **Memorandum**, il pouvait exprimer son contentement de partager les principes avancés par ce document, et qu'il „allait donner tout son concours à la réalisation du projet d'Union Fédérale Européenne”. Ceci parce qu'il était impérieusement nécessaire de protéger les peuples contre le risque d'une guerre et d'un effondrement de la civilisation. La paix devait être consolidée en premier lieu par une „coopération active et permanente des nations sur le terrain politique et économique”³⁷. Tout ce processus dont le but était la création de l'Union Fédérale Européenne devait avoir lieu au sein de la

Société des Nations, ce qui aurait entraîné le maintien du *statu quo*, le respect des traités de paix, la protection de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité des pays membres de l'Union.

On y avouait que la crise économique profonde imposait des mesures urgentes et que pour cette raison les problèmes économiques étaient devenus prioritaires aux yeux de plusieurs pays. Sans contester le principe de la subordination générale du problème économique au facteur politique, le gouvernement roumain estimait faisable une coopération économique même „sans une préalable coopération politique”, tandis qu'„une entente politique très souple serait... suffisante pour permettre d'organiser une étroite collaboration sur le terrain économique”³⁸.

Quant à l'organisation des structures représentatives et exécutives, le gouvernement roumain considérait que, pour commencer, aux côtés de la Conférence Européenne devait fonctionner un Secrétariat provisoire chargé de centraliser „toute la documentation et d'étudier les problèmes évoqués dans le **Memorandum** ainsi que les problèmes qui seraient soulevés par d'autres États”³⁹.

Le gouvernement de Bucarest déclarait sa résolution d'apporter sa contribution, dans le cadre de la seconde Conférence européenne, à un examen attentif des propositions du **Memorandum** ainsi que de celles avancées par les gouvernements européens, étant persuadé que „le projet de l'Union fédérale marquera le début d'une ère nouvelle dans la vie internationale” et que „la réalisation graduelle de ce projet, instituant une collaboration harmonieuse entre les peuples, préparera aux nations civilisées un avenir de fraternité et de bonheur”⁴⁰.

À lire la Réponse du gouvernement roumain, on peut percevoir un ton relativement réservé, une certaine circonspection, mais naturellement aussi une ouverture vers la coopération.

L'„entente politique très flexible” que proposait le document devait être comprise dans le sens du respect et de l'observance du principe du Pacte de la Société des Nations, ce qui permettait à Dimitrie Gusti d'estimer que de la sorte on pourrait créer „un parallélisme capable d'absorber tant la primauté de l'économique que celle du politique”⁴¹.

Le grand juriste Vespasian V. Pella est peut-être l'auteur de l'étude la plus appliquée et complète du contenu du **Memorandum** français; elle fut publiée dans 12 articles du journal „Adevărul” entre le 5 et le 19 juin 1930.

Pella écrivait que, „quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler au sujet de certains moyens de réalisation, l'idée de l'Union Fédérale Européenne est entrée dans le domaine de ces idées-forces qui s'imposent à la conscience politique contemporaine”⁴². La mise en oeuvre de l'Union Fédérale Européenne contribuerait à la reconstruction matérielle et morale du continent et serait capable d'„assurer en quelque sorte une seconde renaissance de l'Europe, de cette Europe dont bien des hommes politiques et des économistes pensent qu'elle est aujourd'hui sur le bord de l'abîme”⁴³.

En donnant la précedence aux intérêts de l'État roumain, Pella jugeait qu'„on ne saurait concevoir une Union Fédérale Européenne, tant que les membres de cette Union ne peuvent se décider à reconnaître le principe de la sécurité des possessions territoriales de chaque État d'Europe, telles qu'établies par les traités de paix”⁴⁴.

Vespasian Pella espérait que grâce à la création de l'Union Fédérale Européenne les frontières des États „seraient aussi bien garanties que la frontière franco-allemande à la suite du pacte de Locarno”, faute de quoi, „compte tenu des préparatifs en cours dans certains États, nous pouvons affirmer que sous peu nous assisterons à la guerre la plus horrible que l'humanité ait jamais connue”⁴⁵.

Dans la conclusion de ses considérations sur le Plan Briand, Pella exprimait sa conviction que „si l'on arrive à une Union Fédérale Européenne fondée sur les principes de l'égalité, de l'indépendance et de la sécurité tant dans le domaine politique que dans le domaine économique, M. Briand n'aura pas bien mérité seulement de l'Europe, mais encore du monde entier”⁴⁶.

Dans une interview accordée au journal viennois „Neue Freie Presse”, le roi Charles II qualifiait le **Memorandum français** d'„important progrès dans la pacification de l'Europe”; il ajoutait que „les plus grands progrès au sens des propositions de M. Briand pourraient être obtenus au moyen de la coopération économique, et notamment je trouve heureuse la définition d'une base économique pour servir aux alliances politiques”⁴⁷.

La seconde Conférence européenne, qui a eu lieu à Genève, à partir du 8 septembre 1930, a débattu les idées du **Memorandum** et les points de vue des gouvernements européens membres de la Société des Nations.

Dans la séance du 16 septembre, le ministre roumain des affaires étrangères, G. G. Mironescu, a soutenu qu'à partir de l'expérience de la Petite Entente et des Conférences sur thèmes agraires tenues durant l'été 1930, à Bucarest et à Varsovie, avec la participation de plusieurs États de l'Europe centrale et orientale, des „unions régionales” pourraient être une voie „plus sûre vers une fédération européenne”; il ajouta que „ce système de contact et de solidarité permanente faciliterait la création des noyaux nécessaires à l'organisation du mécanisme fédéral européen”⁴⁸.

Quant aux aspects pratiques, Mironescu croyait utile que l'Assemblée de la Ligue des Nations „invite les États européens à dresser un rapport où ils avanceraient des propositions concrètes”. Le représentant de la Roumanie faisait remarquer que, quelle que soit la procédure qui sera adoptée, „la

grande idée de l'Union Européenne s'imposera. Elle suivra son cours"⁴⁹.

Par la Résolution de l'Assemblée de la Société des Nations, du 17 septembre 1930, fut prise à l'unanimité la décision de créer l'Union Fédérale Européenne. Le 23 septembre 1930 ouvrit les travaux de sa première session la **Commission des Études pour l'Union Européenne**, sous la présidence d'Aristide Briand.

Les réactions furent variées dans le monde politique européen face à l'œuvre accomplie à Genève par la seconde Conférence européenne et par les premières sessions de la Commission des Études de janvier 1930 et de septembre 1931. L'optimisme et la confiance firent face au pessimisme, à la méfiance, voire à l'hostilité. J'estime que l'attitude exprimée dans les points de vue formulés par les représentants de la Roumanie à Genève et ailleurs fut équilibrée et modérée. Nicolae Titulescu, président des Sessions de l'Assemblée de la Société des Nations en 1930 et 1931, eut l'occasion à plusieurs reprises de formuler ses opinions en sa double qualité officielle.

Le 19 novembre 1930, à la Conférence sur **Le Progrès de l'idée de paix**, tenue à l'Université de Cambridge, Titulescu qualifiait la démarche d'Aristide Briand pour la création de l'Union Européenne d'„effort lourd de signification"⁵⁰.

Aux yeux de Titulescu, l'Union Européenne aurait pour objectif immédiat de trouver des solutions à la grave crise économique qui affectait le continent. Il n'était pas question qu'elle devienne un État analogue aux États-Unis d'Amérique, mais il suffisait qu'elle amène à conclusion „un accord entre les États européens sur le modèle des ententes régionales prévues à l'Article 21 du Pacte, où chaque État conserve sa souveraineté intégrale"⁵¹.

Titulescu rejetait toute accusation selon laquelle l'Union Européenne aurait été hostile à la Grande-Bretagne, aux États-Unis d'Amérique ou à la Société des Nations.

C'est d'ailleurs à Titulescu qu'on doit une phrase dont le contenu est aujourd'hui à l'ordre du jour: „ce n'est pas en déplaçant une frontière de quelques kilomètres plus à l'est ou à l'ouest que l'on sert mieux la cause de la paix. Ce qu'il faut faire pour assurer la paix c'est que les peuples, en toute sincérité de cœur et sans arrière-pensée, oeuvrent afin de **spiritualiser la frontière** au moyen de divers accords, en particulier par des accords économiques dans l'intérêt commun"⁵².

Pour les années 1930-1931, l'Union Européenne était „une initiative généreuse destinée à rapprocher les peuples du continent...”, ainsi que „l'unique solution pour maintenir la paix entre les peuples”. Pour l'avenir, estimait Titulescu, „elle peut constituer, si nous nous mettons honnêtement à son service, le germe d'une vie internationale nouvelle et tellement bienfaisante, que notre esprit actuel, produit des combats et des souffrances, ne peut l'embrasser encore en sa totalité"⁵³.

Dans une interview accordée au journal viennois „Neue Freie Presse” du 23 décembre 1930, Iuliu Maniu, président du Parti National Paysan et Premier ministre en exercice, se déclarait partisan du Plan Briand et jugeait que la réalisation d'une Confédération Central-Européenne serait une matérialisation partielle de la Confédération Générale Européenne. Dans la Confédération de Maniu auraient dû entrer la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce. La Confédération Central-Européenne devait mettre successivement en place une alliance économique, une union douanière, créer des possibilités de défense commune, respecter la souveraineté de chaque État et enfin conclure une alliance plus étroite, ayant certains objectifs et des organismes communs⁵⁴.

Les représentants de la Roumanie ont eu l'occasion à plusieurs reprises d'exprimer leurs opinions sur le Plan Briand, en premier lieu au cours des Sessions de la Commission des Études pour l'Union Européenne. Lors de

la seconde Session de cette Commission, celle du 16-21 janvier 1931, Nicolae Titulescu aborda dans quelques interventions des questions liées à la grave crise économique, en particulier aux conséquences de la crise sur l'agriculture des pays d'Europe Centrale et Orientale: le problème de la vente des stocks disponibles de la récolte 1930 et celui des crédits agricoles. La Commission a retenu les propositions de Titulescu, qui furent ensuite incorporées dans une résolution approuvée à l'unanimité par les délégations des 27 États européens⁵⁵.

Les troisième, quatrième et cinquième sessions, de mai-septembre 1931, de la Commission des Études ont continué de débattre les graves difficultés économiques, en insistant sur le secteur agricole. Les résultats de l'activité de cet „embryon d'Union Européenne” furent modestes au cours de l'année 1931, pour devenir presque nulles en 1932, ce qui s'explique entre autres par la disparition, le 7 mars 1932, d'Aristide Briand.

Cet événement triste pour l'Europe offrit à maint dignitaire roumain, à des personnalités politiques et culturelles, l'occasion de rendre hommage encore une fois à l'homme Briand et à son oeuvre. Le grand écrivain Mihail Sadoveanu, président du Sénat, dit dans la séance du 8 mars 1932: „L'idée de la Paneurope, qu'il a jetée sur la souffrance et sur la confusion communes, a fusé et demeure comme une étoile enflammée du vœu d'aujourd'hui qui sera la réalité de demain”⁵⁶.

I. G. Duca considérait que le noble idéal de Briand „dépassait la sphère des possibilités de réalisation immédiate, et ouvrait les perspectives de l'avenir plutôt que de concrétiser des solutions applicables de suite. Mais cet idéal, glorifié par les uns, bafoué par les autres, reste au milieu des ténèbres où se débat actuellement l'humanité appauvrie et désespérée, un rayon de lumière réconfortante, une espérance suprême pour nous tous”⁵⁷.

Des jugements analogues furent prononcés par le chef national-paysan Ion Mihalache, par Grigore Trancu – Iași, par Nicolae Titulescu. Toute la presse roumaine, rendant hommage à la personnalité d'Aristide Briand, rouvrait le débat sur les idées-forces de son Plan de création de l'Union Européenne.

Avant et après la disparition du grand homme politique et diplomate, les Européens, les Roumains aussi par voie de conséquence, ont pris connaissance d'autres démarches et projets plus ou moins européens, ayant l'occasion de se prononcer à leur sujet.

L'une de ces initiatives a été le **Plan d'Union Douanière Austro-Allemand**, lancé le 25 mars 1931, qui produisit une inquiétude compréhensible, vu qu'il apparaissait à certains comme un pas important vers l'**Anschluss**, et à d'autres comme une action nettement révisionniste – en tout état de cause comme un acte contraire à l'idée d'unité fédérale européenne. Saisie de l'affaire, la Haute Cour Internationale de Justice de La Haye rejeta ce Plan le 28 août 1931.

Le 2 mars 1932, le chef du gouvernement français, André Tardieu, en suivant dans le sillage de la pensée de Briand, mais surtout préoccupé au plus haut point par les intérêts économiques de son pays, ainsi que par la situation critique où se trouvaient les pays du bassin danubien (l'Autriche et la Hongrie en particulier), entama des démarches en vue d'une réorganisation fédérale de cette région. Les raisons exposées étaient réelles: le manque de crédits, le marasme des transactions, l'incapacité des pays visés de vendre leurs surplus céréaliers, etc. La solution de Tardieu renforçait les relations économiques entre les États du bassin danubien sur la base des tarifs préférentiels.

Tardieu avait préalablement discuté son projet avec les représentants des pays en question, en premier lieu avec ceux des membres de la Petite Entente.

En exprimant son intérêt pour la question, Nicolae Titulescu demanda au ministre tchécoslovaque des affaires étrangères Edouard Benes s'il ne trouvait pas plus opportun que l'„initiative des accords avec les États danubiens” appartînt à la Petite Entente. „Cela nous permettrait”, notait Titulescu, „d'abandonner enfin la désagréable position d'États à la remorque des nouvelles propositions d'organisation internationale”⁵⁸. Mais Benes rejeta cette suggestion.

Titulescu pensait que le **Plan Tardieu** était en premier lieu un moyen de secourir l'Autriche et la Hongrie et, de toute façon, une solution provisoire.

Une autre opinion autorisée fut celle de G. G. Mironescu, qui voyait dans le **Plan Tardieu** une initiative d'importance insigne pour les pays directement intéressés, ainsi que pour l'Europe. Sa réalisation communiquerait un nouveau souffle à l'Europe Centrale, tandis que la collaboration économique entre les pays central-européens „équivaldrait à une orientation vers l'Union Européenne”.

Un jugement qui fut validé ultérieurement est le suivant: „Cette Union (Européenne) ne peut se réaliser d'un coup, mais pas à pas, à travers la création d'Unions régionales qui par la suite coopéreraient”⁵⁹.

Des personnalités telles que Nicolae Iorga, alors premier ministre, Mihail Manoilescu, ancien ministre, grand économiste, le Dr. Nicolae Lupu, président du Parti National Paysan, Virgil Madgearu,

ancien ministre, économiste notable, Gheorghe Brătianu, professeur d'université, historien, ont traité le **Plan Tardieu** avec beaucoup d'attention sinon avec une certaine circonspection, en soulignant combien il est important que soient respectés les traités, que le *statu quo* soit maintenu, et que la sphère d'action du Plan soit limitée à la collaboration économique.

Les 6-8 avril 1932 eut lieu à Londres la Conférence des quatre grandes puissances – la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie – soldée avec l'échec du **Plan Tardieu**. La situation économique très grave (la crise battait son plein), la tendance toujours plus marquée au protectionnisme, la détérioration des relations politiques internationales, la montée des forces révisionnistes et revanchardes, etc. n'étaient point favorables aux plans et aux projets d'union européenne.

Pour conclure, nous dirons qu'il existe un patrimoine important d'idées, d'opinions, de suggestions et de propositions roumaines au sujet et au service des projets de fédéralisation de l'Europe pendant l'entre-deux guerres.

Les prises de position et les points de vue exprimés par des figures de proue de la culture, de la politique et de la diplomatie roumaines, à côté des commentaires réguliers et inévitables de la presse, n'ont pas été des gestes de complaisance, mais une implication directe, une contribution originale à l'histoire de l'idée européenne.

Note :

¹ Dimitrie Gusti, „Problema Federației Statelor Europene”, dans *Arhiva pentru Știință și Reformă Socială*, nos. 1-3 / 1930, p. 7.

² Juliusz Bardach et Hubert Izdebski, *Rapport Général: L'État fédéral et le principe fédératif en histoire*, Comité International des Sciences Historiques – XV^e Congrès International des Sciences Historiques, Rapports, Editura Academiei, București, 1980, tome I, p. 240.

³ *Revista Vremii politice, literare și economice*, no. 9, 27 mai 1923.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Gheorghe Sbârână, *România și proiectele federale europene interbelice*, Editura Sylvi, București, 2002, p. 20.

⁶ *Ibidem*, p. 22.

⁷ *Revista Vremii*, no. 9, 27 mai 1923; Gheorghe Sbârână, *ouvr. cité.*, p. 22.

⁸ R. Coudenhove – Kalergi, *Panurope*, Paris, 1927, cité par Gh. Sbârână, *ouvr. cité.*, p. 23.

- ⁹ Dimitrie Gusti, *ouvr. cité*, pp. 17-18; Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 24.
- ¹⁰ Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 25.
- ¹¹ *Ibidem*, p. 26.
- ¹² Dezbaterile Senatului, 12 iulie 1926, p. 127.
- ¹³ *Spre o înțelegere europeană. Discursurile ținute la Primul Congres Paneuropean*, éd. Manuel Capri-Iacobescu, Cernăuți, s. d. n. l., p. 5.
- ¹⁴ *Ibidem*, p. 48.
- ¹⁵ V. I. Feraru, *Proiectul de Uniune a Statelor Europene*, București, 1935, pp. 91-92.
- ¹⁶ Mihail Manoilescu, „Statele Unite ale Europei – aspectul economic”, *Observatorul*, 6 august 1929.
- ¹⁷ *Ibidem*.
- ¹⁸ *Ibidem*.
- ¹⁹ G. G. Mironescu, *Cuvântări*, vol. I, București, 1930, pp. 235-236.
- ²⁰ *Ibidem*, p. 436.
- ²¹ I. G. Duca, „Statele Unite ale Europei”, *Observatorul*, I, 7-8, 20 decembrie 1929, p. 8.
- ²² *Ibidem*.
- ²³ *Ibidem*.
- ²⁴ *Ibidem*.
- ²⁵ *Ibidem*.
- ²⁶ *Ibidem*.
- ²⁷ *Ibidem*.
- ²⁸ *Ibidem*.
- ²⁹ *Ibidem*.
- ³⁰ *Ibidem*.
- ³¹ *Ibidem*.
- ³² „Memorandum du gouvernement français sur l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne”, *Arhiva pentru Știință și reformă socială*, nos. 1-3, 1930, pp. 51-59.
- ³³ Eliza Campus, *Ideea federală în perioada interbelică*, Editura Academiei Române, București, 1993, p. 63.
- ³⁴ *Memorandum du gouvernement français sur l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne*, pp. 57-59.
- ³⁵ Dans Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 46.
- ³⁶ Archives Diplomatiques, Ministère des Affaires Étrangères Bucarest, Fonds Paris, Politiques, vol. 23, sans pagination.
- ³⁷ *Ibidem*.
- ³⁸ *Ibidem*.
- ³⁹ *Ibidem*.
- ⁴⁰ *Ibidem*.
- ⁴¹ Dimitrie Gusti, *ouvr. cité*, p. 20.
- ⁴² V. V. Pella, *Uniunea Federală Europeană*, dans Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 211.
- ⁴³ *Ibidem*, p. 216.
- ⁴⁴ *Ibidem*, p. 228.
- ⁴⁵ *Ibidem*, p. 229.
- ⁴⁶ *Ibidem*, p. 233.
- ⁴⁷ *Universul*, 24 mai 1930, p. 49.
- ⁴⁸ George G. Mironescu, *Cuvântări*, vol. II, București, 1937, p. 69.
- ⁴⁹ *Ibidem*, p. 70.
- ⁵⁰ Nicolae Titulescu, *Documente Diplomatice*, București, 1967, p. 352.
- ⁵¹ *Ibidem*.
- ⁵² *Ibidem*.
- ⁵³ *Ibidem*, p. 353.
- ⁵⁴ „Maniu și Uniunea Statelor Dunărene”, în *Lupta*, 10 martie 1932.
- ⁵⁵ Archives Diplomatiques, Ministère des Affaires Étrangères, Bucarest, Fonds 71 – 1920-1944, Genève, Société des Nations, vol. 13, sans pagination.
- ⁵⁶ *Dezbaterile Senatului*, 8 mars 1932, p. 1064, dans Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 64.
- ⁵⁷ Gheorghe Sbârnă, *ouvr. cité*, p. 64.
- ⁵⁸ Nicolae Titulescu, *Documente Diplomatice*, p. 408.
- ⁵⁹ *Adevărul*, 17 mars 1932.